

69e séance du 24 septembre 1946 9 h.

Présidence: M. Kobelt.

Absent: -

Secrétaires: MM. Leimgruber et Oser.

Clôture: 13 h. 05.

Procès-verbal: 60 à 63.

Affaires politiques.

Relations avec l'URSS.

M. Petitpierre: Reçu la visite du ministre URSS. Il a soulevé la question de la livraison de tous les ressortissants soviétiques en Suisse (Baltes, Caucasiens, etc.) Motifs invoqués: 1) accords conclus avec les autres pays 2) fait qu'il n'y a pas à craindre pour la vie de ces gens. 3) opinion publique en Russie ne comprendrait pas qu'un accord ne puisse aboutir avec la Suisse. J'ai réservé ma réponse. Pour les Baltes, je continue à penser qu'une livraison est impossible. Pour les Caucasiens la question est plus douteuse, mais la réponse paraît quand même devoir être négative. Les décisions prises par les organes internationaux aura une certaine importance pour nous. Avant de prendre une décision, nécessaire de se renseigner sur le sort d'un des Russes échangés contre des Suisses.

M. Nobs: Il serait désirable de connaître exactement les conventions conclues entre URSS et les autres pays.

M. Kobelt: Connaître aussi le résultat des délibérations ONU. Pas de décision aujourd'hui.

Négociations avec l'ONU.

M. Petitpierre: Nous pourrions renoncer à la clause de sauvegarde si nous pouvions obtenir une déclaration selon laquelle des opérations militaires ne devraient pas être dirigées du territoire suisse. Nous n'avons aucune chance de faire admettre la clause générale. Secrétaire doit essayer d'obtenir les assurances nécessaires concernant les opérations militaires.

M. Kobelt: C'est une protection réduite. J'aurais voulu une formule plus large.

M. Etter: Nous devons nous contenter de la déclaration envisagée par le D. politique.

M. Stampfli: Même avis

M. de Steiger: La déclaration envisagée par M. Petitpierre me satisfait.

M. Nobs: D'accord.

M. Petitpierre: Si une entente avec Trygve Lie est impossible, il nous faudra envoyer une délégation. Celle-ci devrait être présidée par M. Rüegger (bien que ministre à Londres et pas à Washington); Secretan, Huber prof. Sauser-Hall et Perréard en seraient les autres membres. Le CF est-il d'accord? Une proposition formelle suivrait. La délégation devrait se rendre à New York avant ouverture assemblée ONU.

M. Kobelt: Y adjoindre un militaire.

M. Petitpierre: D'accord

M. Nobs: Ne serait-il pas indiqué d'envoyer aussi une personne ayant des relations personnelles avec Trygve Lie. Celui-ci est peut-être plus favorable à la Suisse que le conseil de sécurité.

M. Petitpierre: Cette hypothèse n'est pas certaine. Certains socialistes vont maintenant à l'étranger, où ils épousent un peu trop facilement la manière de voir de l'étranger, contre le CF. On ne peut pas nous reprocher d'avoir entraîné avec l'ONU. Pas opposé à associer un socialiste à la délégation.

M. Kobelt: Puisque les Tchèques ne veulent pas de Cuénoud comme attaché militaire (victime des propos tenus par des Suisses à son égard) nous n'enverrons aucun attaché militaire.

M. Nobs: J'userai de mon influence pour faire cesser, si possible, ces critiques de la Suisse par des Suisses.



Oeuvres d'entraide internationale.

M. Petitpierre: Les Finances demandent notamment la réduction du crédit à 20 mio. Urgent.

M. Nobs: La majorité du CF est d'avis de poursuivre l'oeuvre. Cela a déjà été décidé, il ne reste que les modalités à régler. Nous devons décider de ne pas aller au delà de 20 mio. Nos perspectives de réduire le déficit de nos comptes ne sont pas grandes. Envisager d'ores et déjà le financement par l'emploi du produit de la liquidation des avoirs allemands. Cela suppose diverses modifications rédactionnelles.

M. Petitpierre: J'insiste pour 30 mio. Les chambres ne trouveraient le montant de 20 mio. insuffisant. Je suis opposé à ce qu'on parle d'un "dernier" versement. Il ne s'agit pas uniquement du Don suisse. Les 30 mio. devraient pouvoir servir aussi à d'autres actions de secours (internationales). Ne pas associer notre oeuvre charitable à l'emploi des fonds allemands, du moins pas dans le message.

M. Celio: L'oeuvre suisse de secours nous vaut un grand crédit à l'étranger. Nous remplissons un devoir et, en même temps, accroissons notre prestige. Fixons d'emblée le montant à 30 mio.

M. Stampfli: Fixons le montant à 20 mio. pour manifester que nous devons comprimer nos dépenses. Si nous devons faire des compressions en Suisse, nous devons en faire aussi pour l'étranger. D'accord de ne pas mentionner l'emploi des fonds allemands.

M. Kobelt: Je suis de l'avis de M. Etter: 20 mio., mais sans dire qu'il s'agit d'un dernier versement. Pas non plus d'allusion aux avoirs allemands.

M. de Steiger: Ne pas dire qu'il s'agit d'un dernier versement. Pas d'allusion aux avoirs allemands. La question de l'emploi de ces fonds n'est pas encore réglée. En outre, assurer la priorité à l'oeuvre de l'aide aux rapatriés.

M. Kobelt: Je constate que la majorité du CF est pour la formule: 20 mio., qu'il ne doit pas être question d'un "dernier" versement ni de l'emploi des avoirs allemands.

M. Nobs: La liquidation du Don suisse devra être réglée avant l'épuisement du crédit.

M. Kobelt: Il convient donc de maintenir l'art. 3 proposé par le département des finances.

M. Petitpierre: Les deux départements s'entendent pour la rédaction du message. Dire à Wetter de préparer la liquidation.

Relations avec l'Iran.

M. Petitpierre: L'Iran demande que les représentants respectifs des deux pays soient élevés au rang de ministre. Le Bavier a déjà le titre de ministre. Avez-vous des objections. Silence.

Pierre II de Yougoslavie.

M. Kobelt: Pierre II a envoyé une lettre pour remercier après son séjour en Suisse. Le projet de réponse rédigé par le D. pol. suscite-t-il des remarques? Non. Approuvé.

Exportation d'armes.

M. Kobelt: Les deux commissions du CN (aff. étrangères et mil.) demandent un rapport sur les exportations d'armes. Ce rapport sera discuté par les 2 commissions conjointement.

Impôt sur les bénéficiaires de guerre

M. Nobs commente le nouveau projet. Nous devons chercher à satisfaire les coopératives en nous inspirant davantage du système de 1940. Nous devons chercher une solution transactionnelle. Donc revoir le projet.

M. Stampfli: Appuie la proposition Nobs, plus raisonnable que celle des commissions parlementaires. Je ne pourrais jamais adopter un ACF dans le sens

des propositions des commissions. Il faudrait au moins un AF, pris sous la responsabilité des chambres.

Retourne au dép. des finances.

Proposition Duttweiler conc. le dollar.

M. Kobelt: Huber, prés. comm. p.p. du CN désire savoir si le CF est prêt à traiter la question du dollar devant la commission.

M. Stampfli: La commission des pl. pouvoirs n'est pas particulièrement qualifiée pour entendre un tel rapport. Ce serait plutôt l'affaire de la commission des finances ou des douanes. A cela s'ajoute que la question sera évoquée au parlement. La chancellerie répondra, négativement.

Accord de Chicago conc. la navigation aérienne.

Ajourné. Me de Steiger désire précisions conc. les thèses émises par le prof. Oppikofer.

1er congrès d'après-guerre des sociétés de consommation.

Lecture d'une lettre demandant envoi d'un représentant CF.

M. Stampfli: Je crains les conséquences si nous acceptons. Ces congrès internationaux se multiplieront en Suisse. L'obligation de refuser pourrait, dans un cas ou l'autre, est désagréable, vu les précédents. Remercier, mais refuser.

M. de Steiger: On pourrait envoyer peut-être un fonctionnaire, par ex. de l'Economie publique.

M. Petitpierre: Invité à de tels congrès, je délègue souvent un collaborateur. Difficile de refuser d'emblée. Opportun de manifester intérêt pour mouvement coopératif. Envoyer au moins un fonctionnaire, si le CF ne veut pas y déléguer un de ses membres.

M. Stampfli: D'accord d'envoyer un observateur.

Ainsi décidé.

Retraite du général.

M. Hobs: Il convient de prendre une décision quant à la mise à la retraite du général. Celui-ci ne veut pas être pensionné et veut garder son secrétariat tant que son rapport n'est pas discuté par les chambres. Dans notre projet de lettre, nous avons répliqué que c'était trop tard. Se souvenir que dans le cas Wille, le rapport n'a pas été discuté avant longtemps. Suivre la voie droite. Faire ressortir que le général est libéré de toutes ses obligations depuis juin 1945. Le 1er novembre serait la date indiquée.

M. Kobelt: Il s'agit de savoir si nous voulons le pensionner ou le maintenir dans ses avantages actuels (cevaux, voiture, secrétariat).

M. Etter: Situation très désagréable. Fixer la date du 31 déc., sans égard à l'époque de la discussion du rapport.

M. Celio: Même avis.

M. Stampfli: Situation très désagréable. Le général ne s'est pas du tout pressé de rédiger son rapport. A voulu faire durer la situation. Ayons le courage de dire: ça suffit. Ne faisons pas d'exception. Pensons aux conséquences.

M. de Steiger: "Le général Dufoir avait aussi pris du temps.

M. Petitpierre: Je trouve aussi la situation regrettable. Pour éviter un conflit, je me demande s'il ne faudrait pas adopter la proposition Etter.

M. Kobelt constate que la majorité du CF est pour cette solution: pensionnement à fin déc. 1946, quelles que soient les circonstances. Ecrire dans ce sens au Général en montrant discrètement qu'il s'est montré large.

Election d'un nouveau président de la Banque nationale.

M. Stampfli Müller demande de plus gros appointements pour compenser le manque à gagner résultant du fait qu'il ne pourra plus plaider contre la Confédération. Cela ferait cependant mauvaise impression si l'on augmentait ses appointements.

M. Kobelt: Müller m'a aussi dit qu'il ne pourrait plus exercer son activité comme avocat s'il était nommé, il a en revanche exprimé l'avis qu'il pourrait garder la présidence de la banque cantonale de Thurgovie.

M. Nobs: Il semble que 10.000 fr. pourraient suffire, en comparaison d'autres fonctions. Nous ne pouvons pas offrir plus. Nous ne trouverons jamais un candidat capable qui n'ait quelques liens avec l'économie privée. L'incompatibilité entre la présidence BN et la présidence banque de Thurgovie ne me paraît pas établie. Il y a par contre incompatibilité entre la présidence BN et le mandat d'avocat, en ce sens que Müller ne pourrait plus plaider contre la Confédération.

M. Stampfli: Il n'y a pas d'incompatibilité entre la présidence BN et l'exercice du barreau (Schüpbach est bien président de la SUVAL et avocat). D'ailleurs la BN n'est pas un établissement fédéral. Pour la banque de Thurgovie, il y aurait peut-être des objections à attendre des autres banques cantonales.

M. de Steiger: Il faut parler à Müller pendant la session. Pour ce qui concerne la banque de Thurgovie, je suis de l'avis de M. Stampfli: il peut y avoir conflit. Le président BN doit être libre. Pour l'exercice du barreau, c'est une question de tact. Müller a trop de craintes. Il trouvera des compensations, au moins avec le temps, pour la perte de ses procès dirigés contre la Confédération. Il saura trouver le joint.

M. Kobelt: Müller refusera s'il ne peut rester président de la banque de Thurgovie.

M. Petit pierre: Pas d'incompatibilité entre la présidence des deux banques. Müller ne sera pas seul représentant de banques cantonales. On ne peut demander à un président BN d'abandonner ses autres activités. Je ne vois pas donc plus d'inconvénients pour tractations entre BN et banque cantonale. Pour l'exercice du mandat d'avocat, simple question de tact. Restons en à 10 000 fr.

M. Celio: Devons trancher la question de principe: incompatibilité ou non entre la présidence BN et la présidence d'une banque cantonale. Müller doit être fixé. J'estime qu'il y a une incompatibilité (affaire de sentiment). On pourrait augmenter les honoraires. D'accord que, pour l'exercice du mandat d'avocat, il s'agit d'une question de tact.

M. de Steiger: A noter que le président et au courant de tout, à l'inverse des membres du conseil de banque.

M. Nobs: Parlons-en à Müller, mais déjà dans la 1^{re} semaine de la session. Ça presse. Devons prendre une décision vendredi en 8. M. de Steiger doit agir dans la 1^{re} semaine. Pas d'incompatibilité entre les deux présidences.

M. Etter: D'accord d'ajourner jusqu'à ce qu'on ait causé avec Müller. Si le CF a renoncé à König à cause de la présidence de la BCBernoise, on ne peut pas oublier cette incompatibilité lorsqu'il s'agit de Müller.

Cas Pabst

M. de Steiger: Un rapport médical constate que l'état de santé de Pabst est encore chancelant. Il ne peut encore quitter la clinique, vu l'état de son cœur et les soins qu'il nécessite. Un départ est donc exclu pour le moment.

Foire de Milan.

M. Celio: Je suis invité à assister à la Foire de Milan. Je crois que je dois refuser. Il serait par contre indiquer d'y envoyer le ministre de Suisse ou l'attaché commercial.

Ainsi décidé

Décisions prises sur la base de propositions écrites.

Militaire,

Recours en grâce.

M. Stampfli: A propos du cas Aldegari, je trouve qu'il ne devrait pas y avoir de grâce, en principe, dans les cas de délit de moeurs.

M. Kobelt: Aldegari est un faible d'esprit. Nous n'avons pas d'intérêt à garder cet homme à nos frais. Il sera expulsé.

M. Kobelt expose en outre les conditions dans lesquelles les officiers et sous-officiers grâciés peuvent être réintégrés dans leur grade.

M. de Steiger: Soyons prudents dans ces cas-là. C'est choquant dans les cas d'actes infâmant, même si la réintégration est juridiquement possible. Nous devons observer une certaine ligne de conduite.

M. Kobelt: Je veillerai à ce que la pratique reste rigoureuse.

Finances et douanes. M. Nobs commente son nouveau message.

M. Etter: D'accord sur toute la ligne. Satisfait qu'il y'ait plus de clarté. La répartition 2/3 1/3 doit prévaloir pour la première période seulement. Mieux vaudrait peut-être la prévoir pour toutes les périodes.

M. Stampfli: Satisfait de ces observations, propose une nouvelle formule pour l'article 3.

Economie publique.

Werbedruckschriften. Zollfreieinfuhr.
 Studienausfallentschädigung.
 Zahlungsabkommen Schweiz/England.
 Wirtschaftsverhandlungen mit Spanien.
